

Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 2, No 4

le 23 janvier 1974

M. Léger, gouverneur général du Canada, 1

Gouverneurs généraux du Canada depuis la Confédération, 1867, 1

Devoirs et fonctions du gouverneur général, 2

Hommage à M. Michener, 3

Timbres des Indiens du Pacifique, 4

Le prix France-Canada à Rita Lasnier, 4

Formats finis de papier: Collaboration entre l'état et l'industrie, 4

Envoi de porcs de l'Alberta à la Corée du Sud, 4

Institut de formation du ministère des Transports, 5

Le projet de la Baie James va se poursuivre, 5

Création d'un Comité sur le commerce et les tarifs douaniers, 6

Ouverture d'une ambassade en Arabie saoudite, 6

M. Léger, gouverneur général du Canada

M. Jules Léger, ancien ambassadeur du Canada en Belgique et au Luxembourg, est devenu gouverneur général du Canada le 14 janvier, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée dans l'enceinte du Sénat, dans les édifices du Parlement, à Ottawa. Il succède à M. Michener qui a pris sa retraite après avoir rempli un mandat de près de sept ans.

La cérémonie, à laquelle assistaient près de 400 personnes, était présidée par le nouveau juge en chef de la Cour suprême du Canada, M. Bora Laskin. Lors du serment d'office, qui a été reçu par le doyen des juges de la Cour suprême, M. Roland Martland, M. Léger a prêté le serment d'allégeance à la reine et promis d'agir fidèlement en tant que gouverneur général, commandant en chef et garde du grand sceau du Canada.

Le premier ministre, les députés actuels et anciens, les membres du corps diplomatique, d'autres dignitaires et leurs épouses ont assisté à la cérémo-

nie qui s'est ouverte par deux fanfares; une salve de 21 coups de canon tirée par le 30e Régiment de l'Artillerie royale canadienne a salué l'assermentation du nouveau gouverneur général. Le frère du gouverneur général, le cardinal Paul-Émile Léger missionnaire en Afrique, était présent à la cérémonie.

Dans son discours à l'adresse de M. Léger le premier ministre Trudeau a offert "les meilleurs voeux du Gouvernement, du Parlement et de la population du Canada au moment où vous assumez la lourde charge de gouverneur général. Puis-je demander respectueusement à Votre Excellence que son premier geste officiel soit d'adresser à Sa Majesté la reine du Canada un message lui exprimant le loyalisme et l'attachement du peuple canadien... "A la fois symbole et gage de notre unité, le gouverneur général est, à l'instar de la souveraine, l'image et la garantie de la permanence de notre gouvernement. Votre expérience et les

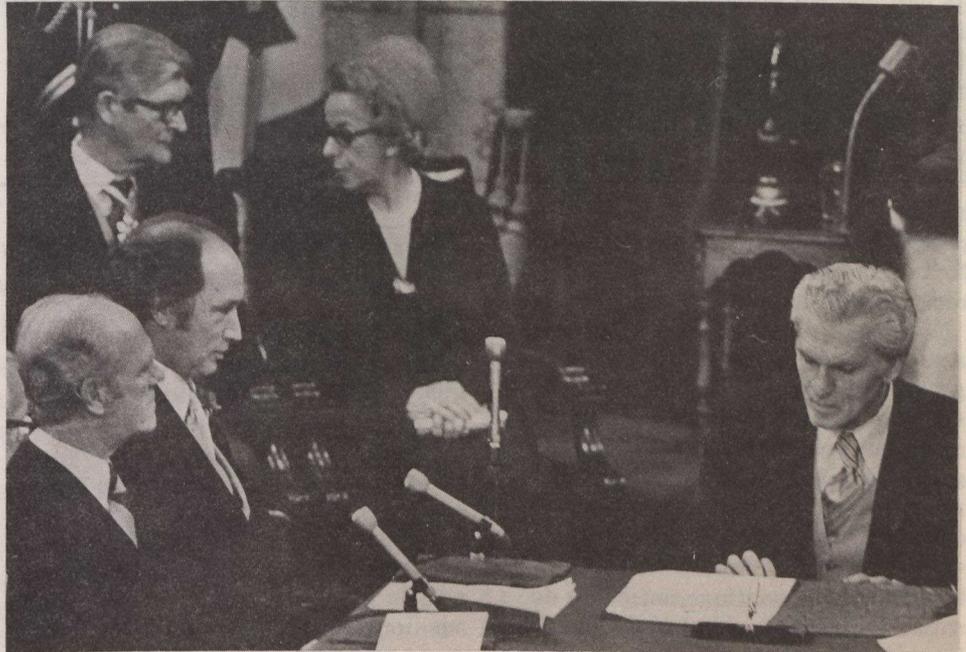


Photo: Presse canadienne

Mme Léger échange quelques mots avec son époux lors de l'investiture de M. Léger en tant que 21e gouverneur général du Canada, le 14 janvier dernier. On reconnaît M. Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, (en bas, à gauche), le premier ministre Trudeau et M. Bora Laskin, le juge en chef de la Cour suprême (à droite).

Gouverneurs généraux du Canada depuis la Confédération, 1867

Le vicomte Monck (1867)

Lord Lisgar (1869)

Le comte de Dufferin (1872)

Le marquis de Lorne (1878)

Le marquis de Lansdowne (1883)

Lord Stanley de Preston (1888)

Le comte d'Aberdeen (1893)

Le comte de Minto (1898)

Le comte Grey (1904)

Le duc de Connaught (1911)

Le duc de Devonshire (1916)

Lord Byng de Vimy (1921)

Le vicomte Willingdon de Ratton (1926)

Le comte de Bessborough (1931)

Lord Tweedsmuir d'Elsfield (1935)

Le comte d'Athlone (1940)

Le vicomte Alexander de Tunis (1946)

Le très honorable Vincent Massey (1952)

Le major-général Georges-P. Vanier (1959)

Le très honorable Roland Michener (1967)

Devoirs et fonctions du gouverneur général

Le souverain régnant de la Grande-Bretagne nomme, sur avis favorable du premier ministre du Canada, un gouverneur général qui exerce toutes les fonctions de la reine à l'égard de notre pays, la durée moyenne des mandats, depuis le début de la Confédération, est de cinq ans environ.

Depuis 1926, le gouverneur général agit exclusivement en qualité de représentant de la reine au Canada et, pour ce qui est de l'administration des affaires publiques, il occupe une position parallèle à celle de la souveraine en Grande-Bretagne. Son statut et ses pouvoirs sont définis dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les lettres patentes de 1947 du gouverneur général.

Fonctions du gouverneur général

Les fonctions du gouverneur sont à la fois constitutionnelles et représentatives. Ses fonctions constitutionnelles comprennent la légalisation des opérations gouvernementales, les prérogatives traditionnelles de la Couronne et le pouvoir de réserve, dont il n'a pas usé depuis de nombreuses années, mais qui demeure un moyen de contrôle dans l'éventualité d'une action arbitraire de la part des autorités politiques. L'ensemble constitué par la Couronne, la Chambre des communes et le Sénat forme le Parlement du Canada, et c'est le gouverneur général qui le convoque, le proroge et le dissout officiellement.

Les membres du Conseil privé, y compris le premier ministre et les ministres du Cabinet, prêtent serment devant lui. Le gouverneur général doit également donner la sanction royale à tous les projets de loi adoptés par la Chambre des communes et le Sénat pour qu'ils aient force de loi à titre de lois du Parlement. Il signe, ou son suppléant signe pour lui, toutes sortes de documents d'État, y compris les décrets, les commissions, les exequatur, les grâces et le reste. Le premier ministre et le Cabinet conseillent le gouverneur général dans l'accomplissement de ses fonctions. Toutefois, comme le dit Walter Bagehot, le gouverneur général a le droit d'être consulté et de donner des encouragements et des avertissements, et il discute régulièrement avec le premier ministre de la politique du Gouvernement pour se tenir au courant et faire des commentaires s'il le désire. De plus, la Constitution lui confère le droit ultime de remplacer ses conseillers, s'il estime que cela est indispensable pour le bien de la nation. C'est en 1926 que ce pouvoir de réserve a été exercé pour la dernière fois, et il faudrait des circonstances très spéciales pour l'invoquer à nouveau. Le gouverneur général doit s'assurer que le pays a toujours un premier ministre; c'est là une des responsabilités essentielles que la constitution lui attribue. C'est lui qui invite officiellement les nouveaux premiers ministres à former le Gouvernement. Il est également com-

mandant en chef des Forces armées canadiennes et signe le brevet de tous les officiers. Il reçoit les lettres de créance et de commission des ambassadeurs étrangers et des hauts-commissaires du Commonwealth nommés au Canada. Il est Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada et procède aux investitures de cet Ordre ainsi qu'à celles d'autres ordres et d'autres organismes nationaux.

En plus de ses fonctions constitutionnelles, le gouverneur général préside à de nombreuses cérémonies, ce qui l'oblige à voyager dans tout le Canada. Cela lui permet de connaître le pays, de se former une opinion nuancée sur les questions d'intérêt public et de resserrer les liens qui l'unissent au peuple qu'il sert.

Le gouverneur général reçoit les membres de la famille royale en visite, les chefs d'État étrangers et les visiteurs de marque. Dans sa résidence et au cours de ses voyages au Canada il accorde sous diverses formes l'hospitalité à de nombreux citoyens canadiens et visiteurs de l'étranger.

Visites à l'étranger

A titre de représentant de la Couronne au Canada, le gouverneur général peut exercer toutes les fonctions de la souveraine, y compris celle de faire des voyages à l'étranger au nom de la nation canadienne.

réalisations que vous avez accomplies font de vous l'homme tout désigné pour remplir ce rôle.

"Comme diplomate, vous avez eu à accomplir des tâches difficiles et exigeantes qui ont été parfois pour vous source de frustration et de déception, mais votre persévérance et votre sagesse vous ont toujours permis de mener à bien vos missions diplomatiques. Au pays, vous avez contribué, comme sous-secrétaire d'État, à l'élaboration d'une politique nationale de nature à assurer la vitalité de nos deux langues officielles, ainsi que le rayonnement de nos diverses cultures, et à favoriser, dans nos arts et dans nos lettres, l'expression de notre personnalité individuelle et collective. Grâce à ces efforts, les Canadiens ont appris

à mieux se connaître les uns les autres et le Canada s'est révélé davantage au monde.

Dans sa réponse, le gouverneur général a déclaré qu'il aura "l'honneur de transmettre à notre gracieuse souveraine le message d'attachement" qui lui a été confié.

"Votre accueil si chaleureux, monsieur le premier ministre, nous a profondément touchés, ma femme et moi. D'autant plus que vous l'avez fait au nom du pays tout entier, et que la mission à laquelle nous nous consacrons aujourd'hui ne peut être fructueuse que dans la mesure où nous pourrions compter sur l'appui de tous et sur l'aide de la Providence. Cet appui, nous irons le chercher parmi tous ceux qui travaillent à cette immense fresque

inachevée et haute en couleurs qu'est le Canada."

Monsieur Léger a également fait savoir qu'il entreprendra, avec Mme Léger une visite de toutes les capitales provinciales. Le gouverneur a terminé son discours en ces termes:

"En effet, nous avons été les premiers, et souvent les seuls, à être marqués de façon profonde et durable par les trois grands courants de la pensée et du génie contemporains, l'anglais, le français, l'américain. L'un et l'autre, tour à tour, nous a formés et parfois déformés. Ces influences, jusqu'à présent, nous les avons subies, courants irrésistibles chez un peuple jeune, clairsemé, divisé et avide de techniques nouvelles. Mais nous sommes maintenant assez forts, assez nom-

breux, assez sûrs de nous-mêmes pour choisir ce qui nous convient, l'assimiler, lui donner une note d'originalité, créant ainsi une civilisation de cultures qui est la seule que l'avenir retiendra en apprenant qu'il faut bien peu d'essence pour suivre les chemins de l'âme.

"Dans cette perspective, que pouvons-nous souhaiter aux quelque 985 enfants qui naîtront dans ce pays ce 14 janvier 1974 et qui se joindront aux 25 millions de Canadiens de 1980? Des paysages propres aux eaux limpides, des villes accueillantes et travaillantes, un milieu fraternel où l'homme a retrouvé sa vraie place: la première au centre de la création, et ce, dans un pays uni et prospère, dans un monde de justice et de paix. Si au cours des quelques années qui viennent, nous pouvions être associés, ma femme et moi, à une telle oeuvre, ne fût-ce que modestement, nous saurions que notre mission n'aurait pas été vaine. Avec vous, nous aurions fait notre dur et incessant métier de Canadien. Et toujours au cours de cette mission, nous aurons à l'esprit la question de Paul, l'apôtre: "Qui t'a donné une supériorité sur les autres? Par quoi te distingues-tu? Si tu as tout reçu gratuitement, pourquoi t'en vanter comme si tu l'avais acquis par tes propres efforts?"

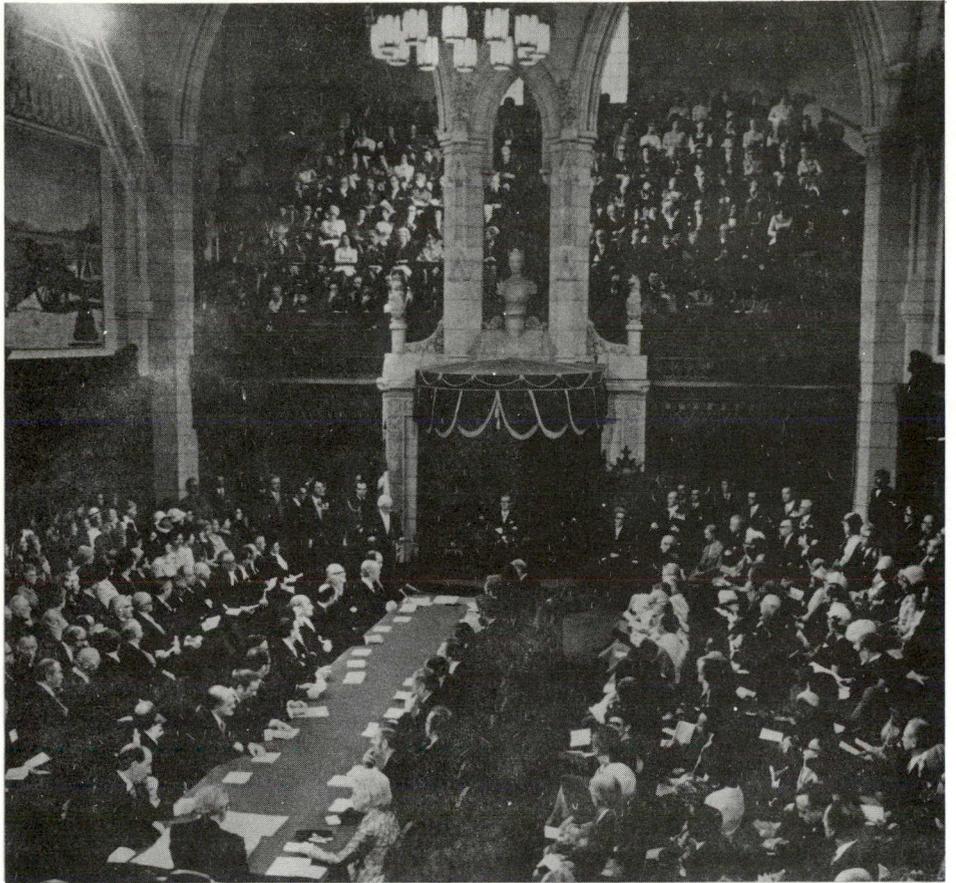


Photo: Presse canadienne

Cérémonie d'investiture du gouverneur général, le 14 janvier 1974 dans la

Chambre du Sénat. Environ 400 personnes y ont assisté.

Hommage à M. Michener

Le 7 janvier, au cours d'un dîner officiel donné en l'honneur du gouverneur général, M. Roland Michener, à l'occasion de sa retraite, le premier ministre a raconté une des "anecdotes de voyage favorites" de M. Michener. Cette anecdote illustre combien M. Trudeau a apprécié l'aide du gouverneur général depuis 1968, année de l'entrée en fonction du premier ministre:

"C'était à l'occasion d'une tournée des ports du littoral de Terre-Neuve, à bord d'un contre-torpilleur de la marine canadienne. A son arrivée à bord, le commandant du navire présente Son Excellence au pilote désigné sur place pour le voyage, un marin terre-neuvien typiquement laconique du nom de Tom Hounsel. "Ah! capitaine Tom", lui dit le gouverneur général, "on m'a beaucoup vanté votre remarquable maîtrise de ces eaux dont on me dit que vous connaissez les moindres écueils."

"Ça, monsieur", de lui répondre le capitaine Tom, "c'est beaucoup dire,

mais je sais fort bien où il n'y a pas d'écueils."

Excellence, en me remémorant vos quelque trente années de vie publique – je me rappelle en particulier avec une profonde gratitude les nombreux mercredis soir où, depuis 1968, vous m'avez prodigué votre encouragement et vos conseils sur les affaires du pays – je puis attester que vous êtes un homme qui sait aussi, mieux que tant d'autres, "où il n'y a pas d'écueils".

Lors de votre installation, en 1967, notre ami, M. Pearson, avait exprimé la même pensée de manière plus élégante

en citant une strophe du poète Tennyson. Je crois que cette citation est encore plus à propos aujourd'hui et je me permets de la reprendre à l'occasion de votre départ:

"Il a vu et appris beaucoup de choses; les cités de l'homme, et des modes de vie, des climats, des conseils, des gouvernements; il n'est pas le moindre d'entre les hommes, mais il est respecté de tous."

Excellence, au moment où vous vous retirez de vos hautes fonctions, je tiens à vous adresser, à vous et à Madame Michener, les remerciements de tous les Canadiens, et je lève mon verre à votre santé et à votre bonheur.



Timbres des Indiens du Pacifique

Deux timbres de 8¢, consacrés au mode de vie et aux objets façonnés des Indiens de la côte du Pacifique, ont été émis le 16 janvier. Il s'agit des deux premiers timbres de l'année 1974; ils font partie d'une série commencée en 1972 pour honorer la culture amérindienne.



Le premier timbre dépeint l'intérieur d'une maison à Nootka Sound. La gravure réalisée par M. W. Sharp est reproduite grâce à la collaboration des Archives publiques du Canada. Elle reprend un dessin exécuté en 1778 par John Webber.

Les objets façonnés représentés sur le second timbre comprennent une boîte haïda, une massue nootka en os de baleine, un hameçon haïda en arête de flétan, un masque de lune haïda, une couverture salish, une gravure sur bois représentant un saumon, un panier tsimshian.

Ces Indiens de la côte du Pacifique

habitaient une région qui n'avait guère plus de 200 milles de largeur et 900 de longueur, y compris l'enclave de l'Alaska. Ils vivaient dans des villages construits au fond de baies abritées. La côte du Pacifique leur offrait un riche éventail de moyens de subsistance facilement accessibles, ce qui laissait aux Indiens de l'endroit beaucoup de loisir et leur permettait de créer une



culture très complexe. Celle-ci occupe d'ailleurs une place unique parmi les cultures indiennes au Canada.

La sculpture splendide des mâts totémiques illustre, d'une manière frappante, l'habileté de ces Indiens à travailler le bois. Leur art, très évolué, était fait de formes stylisées à l'extrême et empreintes de signification symbolique.

Le terme *potlatch*, dérivé du *nootka* et signifiant "donner", désignait une fête inhérente à la culture des Indiens de la côte du Pacifique. C'était un événement spirituel au cours duquel ils festoyaient, dansaient et échangeaient des cadeaux.

celement, du ministère des Affaires culturelles.

Elle obtint en 1957 le prix Duvernay. En 1961, on l'appela à siéger au Conseil des Arts du Québec. Elle est membre de l'Académie canadienne-française depuis sa fondation en 1947 et de la Société des écrivains canadiens depuis 1940.

Formats finis de papier: Collaboration entre l'état et l'industrie

Le Conseil canadien des normes a demandé à l'Office des normes du Gouvernement canadien (ONGC) de préparer une norme nationale sur les formats finis de papier.

Le Conseil a demandé à l'ONGC de tenir compte à la fois des pratiques existantes au Canada, aux États-Unis, au Marché commun, ainsi que d'autres normes nationales et internationales. L'ONGC devra également se fonder sur le travail effectué en matière de formats de papier par le comité d'orientation No 8 de la Commission du système métrique chargé des produits de la forêt et de papier.

Pour obtenir la meilleure représentativité possible, un comité de 26 membres, représentant des centaines d'entreprises, a été établi. Pour la préparation d'une norme volontaire canadienne, ce comité pourra tirer profit de l'expérience acquise par d'autres pays lors de la conversion au système métrique.

Le prix France-Canada à Rina Lasnier

Un jury français présidé par M. Pierre Emmanuel, de l'Académie française, a décerné, au premier tour du scrutin, le prix France-Canada 1973 à Madame Rina Lasnier, pour son oeuvre "Poèmes" Tome I et II.

Ce prix de 1,000 francs (environ \$200.), offert par le ministère des Affaires culturelles, vise à mieux faire connaître les écrivains canadiens-français en France.

Le lauréat, Madame Rina Lasnier est née à Saint-Grégoire d'Iberville. Après des études primaires à Saint-Jean et avant ses études secondaires au col-

ège Marguerite-Bourgeois de Montréal, elle voyagea en Angleterre pour y parfaire sa formation. En 1931, elle obtint un diplôme en littérature française de l'Université de Montréal, et l'année suivante, un diplôme en littérature anglaise. Enfin, en 1940, elle obtint un diplôme en bibliothéconomie. Par la suite, elle fut journaliste, et occupa divers emplois de bibliothécaire, de secrétaire et de publiciste.

En 1943, le gouvernement du Québec couronna son oeuvre en lui attribuant le prix David. Plus tard, elle séjourna en Europe pour des stages de perfectionnement, grâce à des bourses de la Société royale du Canada et plus ré-

Envoi de porcs de l'Alberta à la Corée du Sud

M. Hugh Horner, ministre de l'Agriculture de l'Alberta, a récemment annoncé la conclusion de la vente la plus importante de porcs reproducteurs dans toute l'histoire de l'Alberta. Trois cent cinquante animaux ont été expédiés par avion, en novembre, d'Edmonton en Corée du Sud.

Il s'agit d'animaux reproducteurs, des races Landrace, Yorkshire, Duroc et Hampshire. Soixante-dix-huit de ces sujets venaient de la Saskatchewan, ce qui fait de la vente en question l'un des grands événements de la coopération entre les deux provinces, a dit M. Horner.

Institut de formation du ministère des Transports

Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a annoncé qu'au cours des six prochaines années, le ministère des Transports mettra sur pied un double programme de formation en agrandissant les actuelles installations spécialisées dans la formation maritime à Point Edward (N.-É.) et en créant un Institut centralisé de formation à Cornwall (Ontario).

Le nombre moyen d'étudiants du Collège de la Garde côtière canadienne passera de 87 à 113. Le programme de formation supplémentaire exigera, entre autres, qu'environ 25 navires du gouvernement fassent chaque année un séjour dans le port de Sydney pour une période d'une semaine chacun.

Les modifications au programme de formation de Point Edward entraîneront un accroissement annuel des dépenses de quelque \$250,000 et les salaires des étudiants et des équipages des navires s'élèveront à environ \$500,000 pendant les périodes de séjour à Sydney.

Le ministère consacrera huit millions de dollars, répartis sur une période de trois ans, à l'agrandissement des bâtiments actuels du Collège de la Garde côtière de Point Edward qui datent de la guerre. Ce projet prévoit la construction de salles de classe, de laboratoires de formation spécialisée, d'un quai réservé aux petites embarcations, d'un planétarium, d'ateliers, d'une cafétéria et de logements pour environ 130 étudiants. La construction d'un nouveau gymnase et d'une piscine devra être terminée l'année prochaine.

L'Institut de formation offrira également des cours avancés et des cours de langues aux cadres moyens et supérieurs du ministère. L'Institut qui sera également résidentiel sera mis en chantier au début de la nouvelle année.

Le Collège de la Garde côtière de Point Edward qui, une fois modernisé formera le campus maritime du nouvel Institut, offre actuellement un programme de formation de quatre ans aux ingénieurs maritimes et officiers de navigation servant à bord des navires de la Garde côtière. A mesure que le programme de l'Institut sera mis au point, le programme des cours du Collège de la Garde côtière sera élargi pour satisfaire aux besoins en personnel de la flotte, notamment ceux des

nouveaux brise-glace de 7,000 tonnes qui seront construits au cours des prochaines années.

Programme de formation maritime

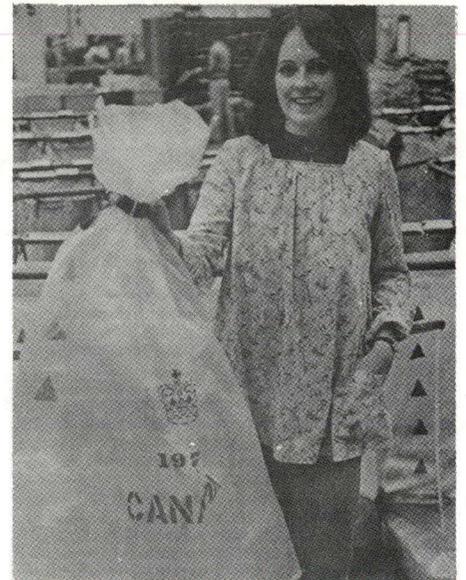
En plus du programme accru destiné aux élèves-officiers, on inaugurera, à Point Edward, deux nouveaux programmes de formation maritime, comprenant tous les travaux d'entrepont pour la flotte de la Garde côtière. Des cours officiels, destinés au personnel non certifié, traitant de la manoeuvre courante et de la surveillance seront donnés à environ 120 personnes par an, alors que des cours de formation visant à améliorer les aptitudes des officiers de la Garde côtière actuellement en service seront dispensés annuellement à une autre centaine de personnes.

La formation des contrôleurs de la circulation aérienne et d'autres spécialistes est actuellement assurée à l'École des services de l'Air du ministère et aux installations de l'aéroport international d'Ottawa et de l'aéroport de Carp (Ontario). Les locaux occupés par ces classes sont maintenant inadéquats et sont, de plus, devenus nécessaires aux besoins de l'aviation civile et des voyageurs.

Le nouvel Institut poursuivra sa collaboration avec les services de l'environnement atmosphérique du ministère de l'Environnement, assurant lui-même la formation des météorologistes. Pour sa part, le ministère de l'Environnement offrira l'instruction aux gens oeuvrant dans le secteur des transports.

Le projet de la Baie James va se poursuivre

Le 21 décembre, la Cour suprême du Canada a décidé que les travaux relatifs au gigantesque projet hydro-électrique de la Baie James pouvaient continuer. Par un vote de trois contre deux, la Cour a repoussé la requête de 6,000 Indiens de la région qui avaient obtenu une suspension des travaux de construction, ceux-ci devant ruiner selon eux leur environnement et leur mode de vie. Le 15 novembre, les Indiens avaient obtenu à cet égard une injonction de la Cour supérieure du Québec vu qu'ils possédaient un intérêt à l'endroit des terres touchées par l'exécution du projet géant. Le 22 novembre, toutefois, la Cour d'appel du



Elaine Charron du bureau de poste d'Alta Vista (Ottawa) nous montre un des sacs en plastique du ministère. La plupart de ces sacs translucides à l'épreuve de l'eau sont destinés au bureau de poste de Toronto pour le transport des colis.

Québec acceptait de revoir la décision de la Cour supérieure et permettait à la Société de développement de la Baie James de continuer les travaux. (Voir les numéros d'*Hebdo Canada* en date du 28 novembre 1973, p. 1, et du 5 décembre, p. 4).

Le dernier de ces jugements est loin de constituer l'étape finale de la bataille juridique à laquelle donne lieu ce projet. Il autorise la continuation des travaux jusqu'au printemps prochain; à ce moment-là, le cas sera entendu de nouveau devant la Cour d'appel du Québec.

Les représentants des Indiens à Montréal ont déclaré qu'ils considéraient la décision de la Cour suprême comme un recul, mais non comme la fin du combat. Ils ont fait observer toutefois qu'après plusieurs autres mois de construction le projet serait "irréversible" et aurait des effets éventuellement "désastreux".

M. Bourassa, premier ministre du Québec, qui voit en l'aménagement de la Baie James l'un des projets d'importance majeure pour la province, était satisfait du dernier des jugements. La décision, a-t-il dit, devrait hâter les

négociations relatives à un règlement financier en faveur de la population indigène de la région.

“Le principal, a dit M. Bourassa, sera de parvenir à un règlement qui soit acceptable pour les deux parties, — pour les Indiens et pour le Gouvernement du Québec —, et à cet égard, il y a plus de deux semaines, nous avons fait des propositions aussi précises que possible aux Indiens dont nous attendons encore une contre-proposition. Notre principal objectif maintenant, a conclu M. Bourassa, est de réaliser avec eux une entente acceptable.”

En réponse à la déclaration de M. Bourassa, les représentants des Indiens et des Esquimaux ont dit qu'ils ne laisseraient pas le gouvernement les acheter au moyen de quelques millions de dollars. Ils ne négocieraient avec le Gouvernement du Québec que s'il promettait de modifier le projet de la Baie James afin de réduire les dommages causés à la population indigène.

Création d'un Comité sur le commerce et les tarifs douaniers

La création du Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers (CCCT), chargé de recueillir les points de vue de tous les Canadiens au sujet de la participation du Canada aux nouvelles négociations commerciales dans le cadre de l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (GATT), a été annoncée le 15 novembre par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie.

Lors d'une réunion des ministres du GATT en septembre à Tokyo, de nouvelles négociations commerciales multilatérales ont été ouvertes et devraient

être terminées à la fin de 1975. Ces négociations rechercheront une expansion et une libéralisation du commerce mondial par l'élimination progressive des obstacles au commerce. Elles seront conduites sur la base des principes d'avantage mutuel, d'engagement mutuel et de réciprocité globale.

M. Gillespie a également annoncé la nomination de M. John G. McEntyre, ancien sous-ministre au Revenu national (Taxation) et maintenant Consul général à Los Angeles, au poste de président du nouveau Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers.

La déclaration de Tokyo prévoit des négociations de vaste portée sur les tarifs douaniers, les obstacles non tarifaires et les autres mesures ayant des effets de restriction ou de distorsion sur le commerce international des produits industriels, agricoles et de la pêche. Ces négociations comporteront également un examen de la suffisance des clauses de sauvegarde actuelles du GATT, clauses qui autorisent les gouvernements à prendre des mesures d'urgence pour régler des problèmes de préjudice grave causé à la production ou à l'emploi par des importations massives et soudaines. Il y aura un effort important et systématique pour réduire ou éliminer les effets de restriction ou de distorsion des mesures non tarifaires et pour soumettre ces mesures à une discipline internationale plus efficace.

Le ministre a déclaré que les négociations du GATT seraient d'une importance vitale pour toutes les régions du Canada et tous les secteurs de l'économie, et qu'en raison de leur complexité et de leur portée, le Gouvernement canadien est très désireux de connaître l'opinion de tous les Canadiens intéressés par cette question.

Dans le but d'assurer que tous les Canadiens aient la même chance d'être entendus, le CCCT tiendra des réunions dans différentes régions du pays. Le CCCT restera en place pendant toute la durée des négociations, afin que les consultations puissent se poursuivre au fur et à mesure que la situation internationale évoluera et que se précisent la nature et le contenu des négociations.

On accueillera avec plaisir des soumissions écrites de tous les intéressés, y compris les entreprises privées, les syndicats ouvriers, les associations d'affaires, de cultivateurs et de consommateurs.

Objectifs du Canada

Le ministre a particulièrement souligné les objectifs que le Canada espère atteindre lors des négociations et qu'il a lui-même soulignés dans sa déclaration faite à la réunion des ministres à Tokyo:

1. La réduction ou la suppression des effets de restriction ou de distorsion du commerce des mesures non tarifaires et la soumission de ces mesures à une surveillance et une discipline internationales plus efficaces.

2. Une réduction importante des tarifs douaniers sur les produits agricoles et industriels.

3. Une amélioration marquée des conditions d'accès pour les exportations agricoles de façon à ce que le principe des avantages comparatifs joue un rôle plus grand et qu'il y ait une stabilité accrue dans le commerce international.

4. Dans des secteurs définis et choisis, une attaque complète contre tous les obstacles au commerce et surtout lorsqu'ils empêchent une plus grande transformation des ressources naturelles et l'augmentation de la valeur ajoutée dans le pays d'origine.

5. De meilleures occasions pour les pays en voie de développement d'accroître leurs recettes d'exportation.

Ouverture d'une ambassade en Arabie saoudite

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé à Ottawa que le Gouvernement du Canada a décidé d'entreprendre des démarches auprès du Gouvernement d'Arabie saoudite en vue d'ouvrir une ambassade du Canada en résidence à Djeddah dans les mois prochains.

Cette décision illustre la politique du Gouvernement de renforcer la représentation du Canada au Moyen-Orient, où, en même temps qu'il poursuit les objectifs généraux de sa politique étrangère, l'intérêt canadien s'accroît actuellement dans le domaine de l'énergie.

Le Gouvernement s'appête à étudier prochainement l'ouverture de nouvelles missions canadiennes en diverses parties du monde, y compris le Moyen-Orient, au cours des prochaines années, après avoir complété son programme actuel.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.